



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 7 juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
1 ^{er} juillet 2021	
DATE D’AFFICHAGE	
1 2 JUL. 2021	
Codification : 8.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 1 2 JUL. 2021 et publication du 1 2 JUL. 2021 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt et un, le **sept juillet**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le premier juillet deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents avec excuse :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE
André ALEX donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Didier DUPIN donne pouvoir à Lucie ROCH
Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Sylvie RENARD

OBJET : 2021-053 : convention de mise à disposition de personnel et matériel avec la commune de Saint Vincent de Boisset

Monsieur le Maire expose que depuis 2018, en collaboration avec la commune de Saint Vincent de Boisset et en raison de moyens matériels complémentaires, les communes expérimentent, réciproquement, la mise à disposition de personnel et matériel.

Pour la commune, cette expérience a permis de mutualiser la réalisation de chantiers spécifiques. D'autre part, ce mode de fonctionnement a permis d'optimiser les ressources humaines et techniques, tout en réalisant des économies.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de personnel et matériel avec la commune de Saint Vincent de Boisset, pour une durée de 5 ans et demi, soit à compter du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'au 31 décembre 2026. Il est souhaité que, selon la valorisation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210707-2021-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Publication : 12/07/2021

tarifaire des travaux, les services rendus s'équilibrent. En cas de différentiel en fin d'année civile, celui-ci sera régularisé au cours de l'année suivante.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition de personnel et matériel avec la commune de Saint Vincent de Boisset,
- **De dire** que cette convention prendra effet au 1^{er} septembre 2021 pour s'achever le 31 décembre 2026,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous actes afférents.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 9 juillet 2021

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210707-2021-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Publication : 12/07/2021